CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Treizième session  
Port-Louis, République de Maurice  
26 novembre au 1 décembre 2018

Dossier de candidature n° 01397  
pour inscription en 2018 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Tadjikistan | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Le chakan, art de la broderie en République du Tadjikistan | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Чакан - ҳунари гулдӯзӣ дар Ҷумҳурии Тоҷикистон | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
| Chakanduzi, gulduzi | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Au Tadjikistan, la tradition de la broderie chakan est très répandue chez les femmes et les jeunes filles. Les femmes et les jeunes filles de nombreux quartiers de la ville de Kulob et des villages et districts alentours organisent des groupes de travail indépendants et informels. Les femmes se regroupent presque chaque jour, entre voisines, pour s'adonner ensemble à la pratique du chakan. C'est le cas notamment d'un groupe de femmes de la rue Kakimov, à Kulob, composé de 12 femmes âgées de 30 à 50 ans et de leurs filles âgées de 17 à 21 ans. Savronbi Hasanova, la chef du groupe, réunit ses compagnes dans sa maison cinq jours par semaine.  Dans la capitale Douchanbé, les communautés concernées par l'élément se réunissent dans des lieux de travail spéciaux appelés « centres artistiques ». Sur ces lieux de travail, de jeunes femmes pratiquent cette activité sous l'égide de « maîtresses brodeuses ».  La ville de Kulob abrite, depuis 2005, l'organisation non gouvernementale « Chakan », dans laquelle travaillent 50 femmes et jeunes filles, les maîtresses de la broderie chakan. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| L'art de la broderie chakan est principalement présent dans les districts de Kulob, Vose', Muminobod, Danghara, Farkhor, Khovaling, Shuro-obod et Mirsaid-ali Hamadani de la province de Khatlon, au Tadjikistan. La ville de Kulob est considérée comme le centre des artisanes du chakan. À la suite des migrations de nombreuses familles du district de Kulob vers les districts occidentaux du Khatlon dans les années 1930-40, l'art de la broderie chakan a été partiellement diffusé parmi la population de la vallée du Vakhsh, dans la province de Khatlon.  Au cours des deux dernières décennies, avec le développement des technologies de l'information et de la communication, l'art de la broderie chakan et des produits brodés s'est largement répandu dans d'autres régions du Tadjikistan. Il existe des formes d'art de la broderie semblables au chakan dans la vallée d'Hisor, dans la province de Sughd, dans la région du Badakhchan au Tadjikistan, ainsi que dans la région voisine de Sourkhan-Daria, en Ouzbékistan. Toutefois, l'art de la broderie chakan diffère de ces derniers par son style caractéristique et ses ornements distinctifs. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Ms | | Nom de famille : | Nurova | | Prénom : | Mavjuda | | Institution/fonction : | Secretary-General of Tajikistan National Commission for UNESCO | | Adresse : | 33 Sherozi Street, Dushanbe, Tajikistan, 734001 | | Numéro de téléphone : | (+992 37 221 6001, +992 37 221 1750) | | Adresse électronique : | unesco@mfa.tj | | Autres informations pertinentes : | http://www.unesco.tj | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
| --- | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) ( ) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L'art de la broderie chakan consiste à broder des ornements, des fleurs et des motifs symboliques à l'aide de fils aux couleurs vives sur des étoffes en coton ou en soie. La broderie chakan permet d'orner les chemisiers des femmes, les oreillers, les couvre-lits, les foulards, les serviettes, les rideaux et les dessus-de-lit destinés aux berceaux. L'art de la broderie chakan reproduit des images symboliques et mythologiques en lien avec le cosmos et la nature environnante. Il exprime les souhaits et les espoirs de la population. Chaque ornement a un nom spécial et une signification propre : par exemple, fleur de grenadier, feuilles de saule, amande, tulipe, crête-de-coq, rossignol, queue de paon, lune, étoile, soleil, nuage, etc. Le processus de la broderie chakan consiste à choisir le textile et les fils, à dessiner les ornements, à réaliser le patron et à broder des vêtements. Autrefois, les fils étaient préparés à partir de fibres de coton et de soie, et colorés à l'aide de peintures naturelles élaborées à partir de certains types de plantes et de minéraux. Aujourd'hui, les brodeuses pratiquant le chakan utilisent des fils en étoffe pour leurs ouvrages.  Dans la région de Khatlon, le chemisier chakan est la tenue de prédilection des jeunes mariées. Chaque jeune mariée doit également posséder des oreillers et des rideaux brodés. Pendant la cérémonie de mariage, le jeune marié porte quant à lui le tāqi, la calotte nationale ornée de broderie chakan. Chaque maison de la province de Khatlon possède des rideaux brodés dans le style chakan. Pendant les fêtes et les festivals traditionnels, les femmes et les jeunes filles tadjikes portent une robe chakan. Les membres des groupes de musique traditionnelle et des troupes de danse du Tadjikistan portent généralement des tenues brodées selon l'art chakan sur scène. Chaque année, au Tadjikistan, se déroulent des festivals et des compétitions de costumes traditionnels intitulés « Jilvai chakan ». | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les détenteurs et les praticiens de l'élément faisant l'objet de la candidature sont les brodeuses (femmes et jeunes filles), ainsi que les personnes portant des tenues chakan et utilisant des produits brodés au quotidien. Les artisanes de la broderie chakan travaillent de deux façons : seules chez elles et en groupe, dans un local commun. Dans les groupes de femmes, composés de voisines, une chef expérimentée assure la gestion et la supervision. La chef veille au bon déroulement du travail, prend les commandes de produits chakan, s'occupe de chercher les matières premières, gère la production et vend les produits finis chakan. Au sein du groupe, chaque membre occupe des fonctions qui lui sont propres : découpe du textile, sélection des ornements et des couleurs, application des patrons, broderie et couture. La chef se charge également de la transmission de l'élément par le biais de l'apprentissage informel. Elle enseigne notamment les particularités de l'art de la broderie chakan à la jeune génération.  Chaque artisane effectue elle-même l'une des tâches décrites ci-dessus. Ses filles ainsi que d'autres membres de sa famille l'aident à réaliser son travail de broderie et de couture. Généralement, dans les foyers, les mères enseignent les détails de cet art à leurs filles, petites-filles et belles-filles, vérifient leur travail, leur fournissent les matières premières et passent des contrats avec des boutiques, auxquelles elles vendent les produits finis.  Dans les villes, les directrices des « centres artistiques » sont plus officiellement responsables de la gestion de la pratique et de la transmission de l'élément. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| De nos jours, les connaissances et les savoir-faire liés à la broderie sont transmis selon deux modes traditionnels. Il existe tout d'abord la méthode verticale, appliquée dans un contexte familial. Les mères, les grands-mères et les sœurs aînées enseignent en effet l'art de la broderie chakan aux plus jeunes. Dès l'âge de 8-9 ans, assises près de leur mère ou de leurs sœurs, les petites filles observent l'art de la broderie. Le deuxième mode de transmission de l'élément repose sur l'enseignement collectif, en groupes. Il s'agit de la méthode horizontale, appelée « ustod-shogird » (de la maîtresse à l'élève). Au sein de ces groupes, les brodeuses les plus âgées et les plus expérimentées enseignent aux jeunes filles de 16 à 20 ans la finesse de la broderie, le choix des couleurs des fils et des ornements, la réalisation des dessins sur le tissu et les techniques de couture.  L'art de la peinture chakan est également enseigné dans les universités et les écoles d'art. Par exemple, l'école d’enseignement artistique destinée aux enfants de la ville de Kulob enseigne à un groupe de jeunes filles l'art de la broderie chakan. Chaque année, 8 à 10 élèves choisissent cette spécialisation et continuent à étudier cet art dans les écoles des beaux-arts et à l'Université technologique du Tadjikistan. Après l'école, certaines d'entre elles rejoignent des groupes de brodeuses chakan.  De même, certaines entreprises et organisations non gouvernementales telles que « Hunarmand », « Chakan » et « Duzanda » jouent un rôle actif dans la transmission des connaissances et des savoir-faire relatifs à l'art de la broderie chakan. Le Fonds international des artisans « Haft paikar » collabore étroitement avec les maîtresses de la broderie chakan locales et organise des master classes de broderie chakan destinées aux jeunes femmes. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Depuis des siècles, l'art de la broderie chakan remplit certaines fonctions dans les communautés concernées. Il s'agit tout d'abord d'un mode de production de vêtements et de linge de maison (rideaux, taies d'oreiller, nappes, etc.). Aujourd'hui, les articles conçus dans le style chakan sont très répandus dans les foyers tadjiks. En outre, l'art de la couture et de la broderie chakan est un moyen de subsistance. Les artisanes de la ville de Kulob et des districts alentours employées dans les ateliers de couture perçoivent un revenu. Les artisanes indépendantes vendent quant à elles leurs produits finis au bazar ou les vendent, dans le cadre de contrats, par le biais de boutiques de vêtements.  L'art de la broderie chakan est également considéré comme un élément de l'identité nationale des Tadjiks. Les artisanes et la population locale portent des tenues chakan avec fierté et dévouement pour leur pays et leur culture. Les vêtements brodés dans le style chakan sont portés à l'occasion de festivals, de compétitions, de programmes musicaux, de mariages, de célébrations et de fêtes. Au Tadjikistan, plusieurs festivals-concours d'art populaire et d'artisanat traditionnel sont régulièrement organisés, notamment « Taronai chakan », « Chakomai gesu » et « Andaleb ». À l'occasion de ces événements, des tenues brodées dans le style traditionnel chakan sont présentées. Les artisanes sont fières que leurs produits suscitent l'intérêt de la population de leur pays.  Le chakan favorise les liens au sein de la communauté. L'élément remplit également une fonction de socialisation. Aujourd'hui, en raison du chômage, de nombreuses femmes de la région de Khatlon travaillent en groupe et s'adonnent à la couture et à la broderie chakan. À l'occasion de ces regroupements, les femmes échangent, se racontent des histoires, entonnent des chants populaires, etc. Elles occupent ainsi activement leur temps et évitent de tomber dans la lassitude. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L'art de la broderie chakan a toujours été conforme aux droits de l’homme et n'a jamais été à l'encontre des pensées, de l'idéologie, de la religion et de la foi d'un quelconque groupe. L'art et les produits chakan ne présentent aucun aspect qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme. Au contraire, les produits brodés dans le style chakan constituent une forme d'expression de la beauté, le reflet de l'élégance de l'art, ainsi que le symbole de l'unité de la nature et des êtres humains, et de l'humanisme. L'élément décrit favorise le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus. De même, l'élément constitue un mode de socialisation et favorise en tant que tel l'amitié entre les personnes. Il est également propice à la collaboration et au développement durable de la vie économique et spirituelle de la population du pays. Fait important, l'art de la broderie chakan favorise également le respect des aînés, des maîtres, ainsi que le respect mutuel. Les membres des groupes se respectent et s'entraident, et collaborent également avec les membres d'autres groupes.  L'art de la broderie chakan, les matières premières nécessaires à la confection des produits et les produits chakan ne dégradent pas la nature environnante, et ne nuisent pas à l'écologie, ni à l’hygiène. L'art chakan ne se limite pas à une nation, à une ethnie, à une appartenance religieuse ou à une confession. Cet art peut être pratiqué par tous, indépendamment du sexe, de l'âge, de la communauté et de la région. L'élément favorise également le maintien de la paix et la cohabitation de divers groupes ethniques du Tadjikistan et d'Asie centrale. | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L'inscription de l'art de la broderie chakan sur la Liste représentative de l'UNESCO favorisera et contribuera à sensibiliser le grand public, à l'échelle internationale, à une forme d'art traditionnel tadjik pratiqué par les femmes.  L'inscription de l'élément attirera également l'attention du grand public sur le patrimoine culturel immatériel des Tadjiks. Aux niveaux local et national, l'intérêt de la jeune génération pour l'art chakan n'en sera qu'accru, et le nombre de communautés et de groupes associés à l'élément augmentera également.  L'inscription de l'élément contribuera aussi à accroître la visibilité de l'art de la broderie chakan auprès des touristes et des visiteurs, nationaux et étrangers. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L'inscription de l'art de la broderie chakan sur la Liste représentative encouragera le dialogue entre les communautés, les groupes, les artisanes et les organisations non gouvernementales du Tadjikistan et les pays étrangers, ainsi qu'au cours des expositions et des festivals consacrés à l'artisanat populaire, entre autres.  Au Tadjikistan, plusieurs festivals de musique et d'artisanat traditionnels sont régulièrement organisés, notamment « Taronai chakan », « Jilvai Chakan » et « Andaleb ». Des artisans et des artisanes originaires de diverses régions du Tadjikistan y exposent leur art et leurs produits. Ces festivals et expositions culturels offrent une opportunité et un lieu idéals et propices au dialogue entre les communautés, les groupes et les artisans.  À l'occasion des fêtes nationales, les femmes et les jeunes filles tadjikes portent des robes brodées dans le style chakan tandis que les jeunes hommes portent le chapeau chakan et ce, sans distinction de leur région d'origine, leur langue, leur religion et leur origine ethnique. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| À l'échelle internationale, il existe des arts analogues à l'art chakan en tant que type de broderie. Dès lors que l'élément sera inscrit sur la Liste représentative du PCI, le monde entier découvrira l'art de la broderie de la population du Tadjikistan. L'inscription de l'élément encouragera le développement de la créativité des artisans et des artisanes. Elle contribuera également à la diversification de la broderie et des styles de couture des vêtements chakan et du linge de maison. Grâce à cette inscription, les brodeuses chakan gagneront en notoriété et en respect au sein de la société tadjike. Pour soutenir leur activité, de nouveaux projets et programmes seront mis en œuvre par des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Des chercheurs mèneront des études sur l'art de la broderie chakan et ses ornements, et présenteront les compétences et les connaissances traditionnelles des maîtresses chakan. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Au cours des dernières décennies, de nombreux efforts ont été déployés et de nombreuses mesures ont été prises pour assurer la viabilité de l'art de la broderie chakan et son développement au Tadjikistan. Après l'indépendance de la République du Tadjikistan (1991), les bases du renouveau des artisanats traditionnels ont été jetées. La population locale, considérant la broderie chakan, ainsi que d'autres artisanats, comme le patrimoine culturel de leurs ancêtres, a essayé de les développer. En 1998, l'entreprise « Hunarmand » (« Artisan ») s'est implantée à Kulob, employant 75 artisanes chakan. Cette entreprise se consacre à la confection de chemisiers chakan, de la calotte nationale, d'écharpes, etc. Les artisanes continuent également, à titre individuel, à transmettre la tradition au sein de leur foyer. Elles enseignent en effet cet art traditionnel aux jeunes filles par le biais de la méthode « de la maîtresse à l'élève ». Aujourd'hui, aucune menace ne pèse sur la transmission de l'art de la broderie chakan. De nombreux groupes, communautés et organisations non gouvernementales comme « Chakan » (à Kulob) dirigée par Zarif Valiev, « Haft paikar » (à Douchanbé) dirigée par Mukarrama Qayumova contribuent à la sauvegarde et assurent la continuité de l'élément.  L'organisation de compétitions et de festivals annuels d'arts populaires tels que « Taronai chakan », « Andaleb », ainsi qu'à l'occasion des fêtes internationales de Navruz (21 mars), de la fête des mères (8 mars), et du jour de l'Indépendance (9 septembre) contribue également à assurer la viabilité et le développement de l'élément. À ces occasions, les artisanes exposent leurs broderies et leurs produits chakan dans le cadre d'expositions et de programmes télévisés, et vendent leurs produits dans des bazars et dans les boutiques. Au cours de ces fêtes et festivals, les jeunes filles et les jeunes femmes tadjikes portent des robes brodées dans le style chakan, tandis que les jeunes hommes coiffent la calotte nationale chakan. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Le gouvernement de la République du Tadjikistan prend très au sérieux la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sur son territoire. Il déploie d'ailleurs actuellement des efforts de sauvegarde de l'élément. Tout d'abord, en 2010, un groupe d'universitaires de l'Institut de recherche pour la culture et l’information, sous l'autorité du ministère de la Culture du Tadjikistan a préparé, avec la collaboration d'ONG, la Liste nationale du patrimoine culturel immatériel, sur laquelle a été inscrit l'art de la broderie chakan.  Dans le cadre de projets nationaux « Conception du développement de la culture au Tadjikistan pour la période 2009-2015 », « Programme de développement de l'art et des artisanats populaires pour la période 2008-2015 » et « Programme de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sur le territoire tadjik pour la période 2013-2020 », les bases de la sauvegarde, de la documentation et du soutien des artisanats traditionnels, dont l'art de la broderie chakan, ont été jetées.  Le Musée républicain de Kulob expose, dans un espace dédié à l'art chakan, 208 pièces. Le département de recherche de ce musée mène des recherches sur le PCI, notamment sur l'art de la broderie chakan.  Les universités et écoles d'art enseignent, dans le cadre de cours spéciaux, la couture et la broderie chakan. Des maîtresses expérimentées et qualifiées seront invitées à enseigner dans ces écoles.  Au cours des deux dernières décennies, des scientifiques de l'Académie des Sciences du Tadjikistan et de l'Université d'État de Kulob ont effectué un travail de recherche et de documentation sur l'élément. Ils ont publié leurs résultats dans divers articles, ouvrages et albums sur l'art traditionnel de la broderie, dont le chakan. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| Afin d'assurer la viabilité et la continuité de la tradition de la broderie chakan, le plan de mesures suivant a été préparé par des communautés de détenteurs, d’artisanes et d’experts culturels.  1. Mesures de sauvegarde de l'élément dans les communautés  La municipalité de Kulob prévoit de proposer aux groupes d'artisanes des lieux de travail dédiés appelés « centres artistiques ». En effet, certains groupes d'artisanes ont demandé aux autorités de leur louer des locaux. Les artisanes de 4 jamoats (jamoat : unité territoriale composée de 5-6 villages) travailleront dans des bâtiments distincts, propriété des autorités locales, de 2018 à 2020.  2. Étude, recherches et documentation de l'élément  • Tout d'abord, la situation et la place actuelles de l'élément dans la société seront étudiées, de même que les modes de transmission au sein des groupes et des communautés, les conditions de travail des artisanes et autres questions relatives à l'élément. Objectifs : résoudre les éventuels problèmes et instaurer des conditions de travail optimales.  • L'Institut de recherche pour la culture et l’information, ainsi que d'autres organisations spécialisées dans la recherche et les affaires culturelles effectueront un travail sur le terrain destiné à recueillir de nouveaux documents, à identifier les artisanes et les artisans, à documenter les différents modèles de broderie et à filmer l'activité des artisanes. L'élément devrait être présenté dans des albums illustrés, des documentaires, et des ouvrages ethnographiques et de recherche, etc.  • Le bureau de l'Encyclopédie nationale tadjike prévoit de préparer une encyclopédie de l'art traditionnel de la broderie tadjike, qui devrait décrire l'élément en détail. Le bureau prévoit de compiler et publier ce volume en 2018-2019.  3. Transmission et mise en valeur de l'élément  • Grâce aux recherches effectuées et destinées aux universités et aux écoles d'art, des manuels de formation, des manuels scolaires, des albums illustrés et des guides sur la broderie et les modèles chakan seront préparés. L'Institut de l'art et du design créera de nouveaux cours spéciaux sur l'art de la broderie chakan.  • Des formations et des master classes seront organisées dans les districts montagneux de la région de Khatlon pour que les jeunes filles qui ont difficilement accès aux institutions et écoles d’arts puissent bénéficier d’un enseignement en la matière. Dans le cadre de ces formations, des artisanes et des stylistes leur enseigneront les détails de l'art de la broderie, les styles de couture, l'application des ornements, et la sélection des fils et des étoffes.  • Des ateliers de formation organisés dans diverses régions du pays contribueront à sensibiliser la jeune génération à l'élément.  4. Accroissement de la visibilité de l'élément et sensibilisation  • Des festivals et des compétitions sur l'artisanat seront régulièrement organisés, notamment « Chakan – jilvai husn », « Jilvai Chakan » et « Taronai Chakan ». Ils permettront de sensibiliser la jeune génération au patrimoine culturel traditionnel. En outre, le festival d'arts populaires « Andaleb » sera organisé tous les quatre ans dans le pays. Il visera à exposer des objets d'artisanat et des tenues traditionnelles.  • L'élément fera également l'objet d'expositions dans des espaces dédiés, dans les musées. L'art de la broderie et la diversité de ses ornements seront ainsi mis en valeur dans les musées du pays.  • La chaîne de télévision culturelle publique « Safina » a prévu d'enregistrer et de préparer des documentaires sur le patrimoine culturel immatériel. Un documentaire sera consacré à la broderie chakan. Des journaux privés et publics, ainsi que des chaînes de télévision publiques présenteront également l'art de la broderie chakan, ainsi que d'autres artisanats populaires. Les meilleures artisanes de broderie chakan seront ainsi présentées à un vaste public. Ces activités de renforcement de la viabilité de l'élément seront menées par le Ministère de la culture du Tadjikistan et le Comité national de diffusion radiophonique et télévisée, avec la collaboration des communautés concernées et d'organisations non gouvernementales. | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Le gouvernement du Tadjikistan a pris des mesures générales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de son territoire. La mise en œuvre des mesures proposées aura lieu dans le cadre du projet national intitulé « Programme de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sur le territoire tadjik pour la période 2013-2020 ». Ce projet prévoit la réalisation d'activités telles que la compilation de l'« Encyclopédie de l'art de la broderie tadjike », et l'exécution de travaux sur le terrain visant à étudier et documenter l'art de la broderie chakan, ainsi que d'autres éléments du PCI.  Des activités de renforcement de la viabilité de l'élément telles que l'organisation de festivals et de compétitions, l'exposition de produits de l'artisanat populaire et le tournage de films sur l'élément seront menées par le ministère de la Culture du Tadjikistan et le Comité national de diffusion radiophonique et télévisée, avec la collaboration des communautés concernées et des organisations non gouvernementales.  La municipalité de Kulob se charge de proposer aux groupes d'artisanes des lieux de travail dédiés appelés « centres artistiques ».  Le Ministère de la culture se chargera, avec la collaboration du ministère de l'Éducation et des Sciences du Tadjikistan, de la gestion et de l'organisation des master classes, des cours d'enseignement et des documents et manuels de formation. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Des représentants de groupes, d’organisations non gouvernementales (« Chakan », « Haft paikar ») et d’artisanes et artisans des villes de Kulob et de Douchanbé, et de la région de Khatlon, participeront à la planification des mesures de sauvegarde proposées. Tout d'abord, en vue de l'identification et de l'inscription de l'art de la broderie chakan sur la Liste nationale du PCI, des experts de l'Institut de recherche pour la culture et l’information ont collaboré avec les détenteurs susmentionnés de l'élément et organisé plusieurs réunions. Les experts qui avaient consulté des détenteurs de l'élément ont pu préciser la situation actuelle de l'élément et les conditions de travail des artisanes. Les artisanes ont également fait part de leur avis et de leurs projets au groupe d'experts afin qu'il puisse établir le plan général de sauvegarde de l'élément. Dans le cadre d'une deuxième étape, après la préparation du plan général, elles ont participé aux processus de modification et de soumission.  L'administration du service de la culture de la ville de Kulob, dirigé par M. Khayrullo Tohirov, entretient des liens étroits et collabore avec les groupes et les communautés d'artisanes chakan. Ensemble, ils mettront en œuvre les mesures de sauvegarde proposées. Le ministère de la Culture du Tadjikistan leur apportera son soutien et les aidera à exécuter le plan de sauvegarde. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Administration of the Culture department of Khatlon region in the Kulob city | | Nom et titre de la personne à contacter : | Khayrullo Abduhalimovich Tohirov, the Chair | | Adresse : | 735360, Khudoyor Nazarov Street 2, Kulob city, Khatlon region, Tajikistan | | Numéro de téléphone : | (+992) 935009181 | | Adresse électronique : | far.toirov.61@mail.ru | | Autres informations pertinentes: | Numéro de fax : (+992) 8332225476 | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| La préparation de la candidature de l'art de la broderie chakan a débuté en 2013. Le processus a été réalisé en deux étapes. La première étape, entre 2013 et 2015, s'est déroulée sous forme de réunions organisées à Douchanbé et à Kulob. La première réunion générale s'est tenue en décembre 2013, à Douchanbé, avec la participation d'experts de l'Institut de recherche pour la culture et l’information, de chefs de groupes, Savronbi Hasanova et Safargul Sherova, du directeur de l'entreprise « Chakan », Zarif Valiev, de la directrice de l'organisation non gouvernementale « Haft paikar », Mukarrama Qayumova, du directeur du service de la culture de la région de Khatlon à Kulob, Khayrullo Tohirov, du directeur du département du folklore de l'’Institut de langues, de littérature et d'études orientales, le Dr Dilshod Rahimov, de responsables du ministère de la Culture du Tadjikistan, d'artisanes et d'artisans, et de certains professeurs d'universités et d'écoles d'art. Sous l'égide du Ministère de la culture, les membres du comité chargé de la préparation de la candidature ont été sélectionnés. Au cours de cette réunion, l'art de la broderie chakan a été choisi parmi d'autres artisanats traditionnels pour être inscrit sur la Liste représentative du PCI. Les activités de préparation du dossier de candidature ont ensuite été définies en détail. Le nombre de participants à la préparation du dossier de candidature du chakan a été considéré ouvert et libre. Les dernières réunions, hebdomadaires, se sont déroulées à l'Institut de recherche pour la culture et l’information. En janvier-février 2014, le comité s'est réuni à Kulob et dans les districts voisins, avec une vaste participation des détenteurs de l'élément. Des chefs de plusieurs groupes de brodeuses et de couturières ont participé à la préparation du dossier de candidature. Voici une liste des lieux où se sont déroulées les réunions de préparation du dossier de candidature, dans la ville de Kulob :  • Musée de l'artisanat de Kulob  • École d’enseignement artistique destinée aux enfants  • Bureau de l'entreprise « Chakan »  • Musée républicain de Kulob  • Domicile de Savronbi Hasanova, chef de groupe  • Domicile de Zuhra Nazarova, chef de groupe  • Bureau du service de la culture de la région de Khatlon  Une fois la préparation effectuée, début mars 2014, à l'Institut de recherche pour la culture et l’information, une discussion sur le dossier de candidature préparé a été lancée. Certaines formulations ont été supprimées et d'autres ajoutées. Le comité chargé de la candidature a choisi 10 photos récentes à joindre en annexe au dossier de candidature. La question des droits d'auteur relatifs aux photos et à la vidéo a également été clarifiée. La plupart des réunions ont été enregistrées au dictaphone et des photos des participants ont été prises.  Après examen par le comité et renvoi du dossier de candidature pour ajout d'informations supplémentaires et nouvelle soumission, la deuxième étape, à savoir la révision et la mise à jour du dossier de candidature, a débuté. Un groupe de travail constitué de 12 experts du PCI, représentants des groupes d'arts populaires et d'ONG a été réuni pour réviser et ajouter des données récentes supplémentaires au dossier de candidature du chakan. En mars 2017, le dossier de candidature a été révisé et certaines informations ont également été ajoutées. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L'ensemble des artisanes et groupes chakan, ainsi que les organisations culturelles et les organisations non gouvernementales ont accueilli avec fierté la candidature de l'art de la broderie chakan. Pour soutenir la candidature, 5 lettres de consentement ont été proposées. Elles ont été rédigées par des représentants de groupes, des artisans et diverses organisations, présentés ci-dessous.  1. Groupe d'artisanes de la broderie chakan, dirigé par Savronbi Hasanova. Elles vivent et travaillent rue Muhammadi Hakimov, à Kulob. Elles ont préparé une lettre de consentement, signée par 16 artisanes.  2. Fonds international des artisans « Haft paikar », situé à Douchanbé. Sa directrice, Mukarrama Qayumova a signé la lettre de consentement au nom de l'organisation.  3. Le directeur adjoint et 2 professeurs de broderie de l'école d'art de Kulob ont volontiers apporté leur soutien au dossier de candidature.  4. La communauté Ziraki, à Kulob, a également fourni une lettre de consentement, signée par 12 artisanes.  5. Les artisanes du jamoat (communauté) de Guliston, dans le district de Vose', au Tadjikistan, ont signé une lettre de consentement.  Les 5 lettres de consentement seront ajoutées en annexe, avec leur traduction en anglais, au dossier de candidature de l'art de la broderie chakan. | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| L'art de la broderie chakan, en tant qu'élément du patrimoine culturel immatériel est très présent dans la ville de Kulob, ainsi que dans d'autres districts de la région de Khatlon, au Tadjikistan. Les connaissances liées à cet art ne comportent aucun secret, ni aucune restriction susceptible d'en limiter l'accès. La tradition de la broderie chakan se transmet de génération en génération de façon libre. Tout le monde peut apprendre à pratiquer cet art populaire. Tout le monde peut également utiliser, librement, les produits de l'art chakan, sans aucune discrimination liée au sexe, à l'origine ethnique ou aux croyances religieuses. Les touristes et les visiteurs sont eux aussi libres d'acheter des produits chakan et de les rapporter chez eux. | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| Nom de l’entité : Firm «Chakan»  Name and title of the contact person : Zarif Valiev, Chair  Adresse: 735360, Ismoili Somoni avenue 15, Kulob citiy, Tajikistan  Numéro de téléphone: (+992) 918-88-55-38  Adresse électronique: V.Z.Chakan@list.ru  Autres informations pertinentes: N/A |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Liste nationale du patrimoine culturel immatériel |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Institut de recherche pour la culture et l’information  Institution responsable : Rahimov Dilshod, directeur adjoint  Adresse : 734018, Republic of Tajikistan, Dushanbe city, 17 N. Karabaev Ave.,  Tél. : (+992 37) 233-58-84  E-mail : dilshodr@gmail.com  Lien hypertexte : www.pitfi.tj |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | La mise à jour de l'inventaire avait auparavant lieu tous les 4 ans. Désormais, il est mis à jour tous les deux ans.  L'inventaire a été créé en 2010. Il comptait alors 48 éléments du PCI. Au bout de quatre ans, sa mise à jour a permis d'ajouter 238 éléments. Au cours de la troisième mise à jour, 12 éléments ont été supprimés de la liste de l'inventaire du fait de doublons et du caractère obsolète de certains d'entre eux. Après la dernière mise à jour en 2016, la Liste nationale du PCI comportait 515 éléments.  Une colonne supplémentaire a été ajoutée au document de l'inventaire afin que le nom des documents utilisés pour l'inventaire et les sources des publications soient ajoutés. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | Liste nationale du patrimoine culturel immatériel N°E002 – Chakanduzi |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | L’élément a été inscrit à l’Inventaire national le 10 avril 2014. |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | En 2013, à l'Institut de recherche pour la culture et l’information, un groupe a été réuni pour mettre à jour l'inventaire national et travailler sur les dossiers de candidature. Il était composé d'universitaires, de responsables culturels, d'artisans, d'artistes, d'artistes du folklore, de présidents d'ONG, de journalistes, etc. Pendant un an, les membres du groupe chargé de l'inventaire ont effectué un travail de terrain destiné à recueillir des documents récents dans diverses régions du Tadjikistan. L'Institut de recherche pour la culture et l’information a créé une base de données du PCI recensant les documents de l'inventaire, ainsi que d'autres informations. L'élément a été identifié d'après les propositions de groupes d'artisanes, de communautés, d'ONG et d'individus par l'intermédiaire du service de la culture de la ville de Kulob et de la région de Khatlon.  Le groupe de travail de l'Institut de recherche pour la culture et l'information a examiné l'élément proposé. Sur décision d'experts, l'élément « Chakanduzi » a été inscrit sur la Liste de l'inventaire national. |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | Un extrait de la Liste de l'inventaire national du PCI du Tadjikistan en 4 pages est joint en annexe.  Lien vers l'inventaire national : http://pitfi.tj/node/96 | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| 1. Belinskaya N. Decorative Art of Mountainous Tajikistan. Dushanbe, 1965 (in Russian);  2. Isoeva-Yunusova N. Embroidery Art of Tajiks. Moscow, 1979 (In Tajik);  3. Kadirov F. Socio-cultural Factors of Safeguarding and Development of Decorative-applied Folkcraft in Tajikistan. Dushanbe, 2006 (In Russian);  4. Maytdinova G. Chakan in Artistic Culture of Tajiks: Heritage and Traditionalism. In “Ocherki istorii iteorii kulturi Tadzhikskogo naroda. Editor A. Rajabov. Dushanbe, 2006 (In Russian);  5. Mahmudova M. Chakan: Some Historical aspects of its Development. In “Ocherki istorii iteorii kulturi Tadzhikskogo naroda. Editor A. Rajabov. Dushanbe, 2006 (In Russian);  6. Rahimov D. Traditional Folk Crafts of Tajik People. Dushanbe, 2014 (In Tajik);  7. Ruziev M. Decorative-applied Art of Tajiks. Dushanbe, 2003 (In Russian).  8. Shodieva N. Decoration (Teaching manual for art schools and colleges). Istaravshan, 2012 (In Tajik). | |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Shamsiddin Orumbekzoda | | Titre : | Minstry of Culture of the Republic of Tajikistan | | Date : | 27 mars 2017 | | Signature : | <signé> | | |